



garde alternée mais mutation

Par **pascaline**, le **02/06/2009** à **10:55**

Bonjour,

J'ai fait une requête en divorce en demandant une garde exclusive de mes trois enfants 13-10 et 7 ans. Mon époux ne conçoit le divorce qu'avec une garde alternée des enfants (même s'il ne s'en aie pas occupés avant). Ma question : si je pars sur un divorce à l'amiable et donc une garde alternée, que ce passera-t-il au moment de l'acceptation de ma mutation. J'ai en effet une opportunité de carrière à 650 km de notre lieu de résidence actuelle.

Merci de vos conseils.

La non conciliation a lieu le 22 juin.